

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 14-16 DU 11 SEPTEMBRE 2014

relative à l'élection des représentants du Comité de bassin à la mission d'appui technique de bassin

Le Comité de bassin,

- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 59 ;
- Vu le code de l'environnement, notamment son article D.213-17 ;
- Vu le décret n°2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin ;
- Vu le dossier du Comité de bassin du 11 septembre 2014,

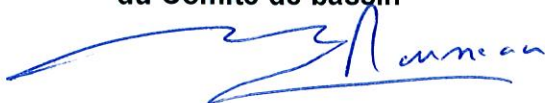
DÉLIBÈRE

Article unique

Sont élus représentants du Comité de bassin à la mission d'appui technique de bassin :

Monsieur LEFEBVRE	représentant des conseils régionaux
Monsieur DELBOS	représentant des conseils généraux
Monsieur ABEL	représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont un au moins est concerné par une frange littorale et un autre est concerné par une zone montagneuse, le cas échéant
Madame BLONDEL	
Monsieur COGUILLE	
Monsieur SOUDANT	
Monsieur SEIMBILLE	président de syndicat de communes ou de syndicat mixte exerçant des missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
Monsieur THOURY	président de commission locale de l'eau d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux situé sur le bassin

La Secrétaire
du Comité de bassin



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Comité de bassin



François SAUVADET